MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Information

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Département des affaires transversales** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/DAT/2024-62** **01/02/2024**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 05/04/2024
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : Formation en 2024, à distance, des équipes pédagogiques des établissements d'enseignement agricoles publics et privés à la suite de la rénovation du Brevet professionnel (BP) "Industries alimentaires".

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF EPLEFPA Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO) Institut Agro Dijon

Résumé :
Note d'information sur l'organisation en 2024 d'une formation à distance pour les équipes pédagogiques des établissements d'enseignement agricoles publics et privés à la suite de la rénovation du Brevet professionnel (BP) "Industries alimentaires".

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION – SESSION INSTITUTIONNELLE DE LANCEMENT (SIL)

1.1. Objectifs

Cette note de service a pour objectif de présenter aux équipes pédagogiques la rénovation du Brevet professionnel (BP) « Industries Alimentaires ».

Ce stage de formation comporte une session de deux jours qui aura lieu à distance les 4 et 5 avril 2024.

Le principal objectif de cette session est de présenter le positionnement et les capacités du BP et de permettre aux participants d'envisager les conséquences sur la formation et l'évaluation.

1.2. Public cible

Sont conviées à cette action de formation une personne maximum par établissement, soit le coordonnateur de la formation, soit un membre de l'équipe de formation :

- une connexion internet maximum par établissement public ;
- une connexion internet maximum par établissement privé (CNEAP, UNREP, UNMFREO).

Sont également invités à participer à la session les agents de la DRAAF-DAAF/SRFD-SFD des régions concernées, en charge des formations UC.

Les participants sont les porte-parole des équipes des établissements durant la session, ils sont également les relais d'information et d'animation dans leurs établissements après la session.

1.3. Programme

Ce stage de formation est proposé et animé par l'Institut Agro Dijon – EDUTER Ingénierie.

Le programme des journées de formation est le suivant :

	Forme	Points abordés
1ère 1/2 journée MATIN 09h00-12h00	Plénière	- Rénovation du BP : Quel contexte ? - Présentation du référentiel d'activités : quels contours des activités et du travail des professionnels ? - Rappels sur les notions de situation professionnelle et de capacité, d'évaluation en situation professionnelle - Les capacités du BP
2ème 1/2 journée APRES-MIDI 14h00-17h00	Ateliers et plénière	Ateliers : Décryptage des capacités des UC du référentiel : les situations qu'elles recouvrent, les ressources qu'elles mobilisent, les critères qui permettent de les évaluer. Les conséquences sur la mise en œuvre de la formation et de l'évaluation
3ème 1/2 journée MATIN 09h00-12h00	Ateliers et plénière	Ateliers : Décryptage des capacités des UC du référentiel : les situations qu'elles recouvrent, les ressources qu'elles mobilisent, les critères qui permettent de les évaluer. Les conséquences sur la mise en œuvre de la formation et de l'évaluation

4ème 1/2 journée APRES-MIDI 14h00-17h00	Ateliers et plénière	Ateliers : Décryptage des capacités des UC du référentiel : les situations qu'elles recouvrent, les ressources qu'elles mobilisent, les critères qui permettent de les évaluer. Les conséquences sur la mise en œuvre de la formation et de l'évaluation Bilan questions/réponses

Les documents relatifs au BP rénové seront mis à disposition des participants en amont de la session sur le site www.chlorofil.fr. Il est demandé aux participants de la session d'accompagnement de s'être connecté en amont, de télécharger les documents dont ils auront besoin, et de consulter leur équipe pédagogique sur leurs questionnements éventuels.

2. DATE DE FORMATION

La formation se déroulera :

du jeudi 4 avril 2024, à 9h au vendredi 5 avril 2024, à 17h
(accueil de la session à distance à partir de 8h30)

Code stage NAS1EA0141 code session 2024-00001
Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : mercredi 20 mars 2024

3. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'Institut Agro Dijon DFPRO peut être joint par courriel, en précisant le code de la formation concernée, à l'adresse suivante : pnf-dijon@agrosupdijon.fr ou au 03 80 77 23 41.

3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

3.1.1 Pour les agents fonctionnaires ou contractuels d'Etat (dont l'employeur est le MAA) et qui disposent d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll

L'agent doit se connecter à «Mon Self Mobile» : https://formco.agriculture.gouv.fr/minscrire/tele-inscription-sur-mon-self-mobile puis suivre les instructions données sur le site.
En cas de difficultés, il contacte son responsable local de formation (RLF).

3.1.2. Pour les agents contractuels d'établissement (dont l'employeur est l'EPLEFPA) et qui ne disposent pas d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation

Pour s'inscrire, l'agent doit :

- télécharger la fiche d'inscription (sur **https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/tele-inscription** ou **cf. Annexe 1**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement qui vérifiera le code stage session RenoiRH Formation.

--

Le RLF envoie les fiches d'inscription validées de son établissement à l'Institut Agro DFPRO par courriel, avant la date limite d'inscription, à l'adresse suivante : pnf-dijon@agrosupdijon.fr.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'Institut Agro DFPRO, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants. Les consignes ainsi que les liens de connexion nécessaires pour suivre les différentes étapes de la formation seront joints à l'invitation.

3.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (**cf. Annexe 2**).

L'agent doit :

- renseigner la fiche en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par le directeur d'établissement.

Le directeur d'établissement transmet la fiche dûment complétée et signée pour validation :

- à la fédération nationale du CNEAP pour les établissements relevant du CNEAP,
- à la fédération régionale pour les établissements relevant de l'UNREP et de l'UNMFREO.

La validation puis la transmission des fiches à l'Institut Agro DFPRO est réalisée par le CNEAP et les fédérations régionales de l'UNREP et de l'UNMFREO par un envoi groupé par courriel, avant la date limite d'inscription, à l'adresse suivante : pnf-dijon@agrosupdijon.fr.

Attention **:** les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par le CNEAP ou les fédérations régionales de l'UNREP et de l'UNMFREO **ne seront pas prises en compte.**

Une fois les inscriptions enregistrées par l'Institut Agro Dijon, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants. Les consignes ainsi que les liens de connexion nécessaires pour suivre les différentes étapes de la formation seront joints à l'invitation.

3.3. Modalités d'inscription pour les personnels des DRAAF-DAAF / SRFD-SFD

L'agent doit se connecter à «Mon Self Mobile» : https://formco.agriculture.gouv.fr/minscrire/tele-inscription-sur-mon-self-mobile puis suivre les instructions données sur le site.
En cas de difficultés, il contacte son responsable local de formation (RLF).

Une fois les inscriptions enregistrées par l'Institut Agro Dijon, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants. Les consignes ainsi que les liens de connexion nécessaires pour suivre les différentes étapes de la formation seront joints à l'invitation.

Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Demande d'inscription à une session de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscription indiquées sur le descriptif des actions

Nom : Prénom :

Courriel agent (obligatoire) :

Tel professionnel : Civilité : ☐ Mme ☐ M.

Fonction(s) : Catégorie : ☐ A ☐ B ☐ C

☐ Agent d'AC, D(R)AAF, DDI, EPLEFPA avec matricule RenoiRH [1] **ou** ☐ Agent d'une autre structure et/ou sans matricule RenoiRH MASA [2]

Matricule RenoiRH MASA : AGR

Structure d'affectation :

Service ou centre :

Courriel institutionnel :

Code stage RenoiRH : **Code session RenoiRH :**

Libellé :

Structure organisatrice :

N° période	Dates (début – fin)	Lieu (indiquer « à distance » le cas échéant)
1		
2		
3		
4		

Typologie de la demande *(obligatoire)*

☐ T1 – Adaptation immédiate au poste de travail
☐ T2 – Adaptation à l'évolution prévisible des métiers
☐ T3 – Développement ou acquisition de nouvelles compétences
☐ PEC – Préparation aux examens et concours

Cette demande est liée à *(facultatif)*

☐ Un parcours de professionnalisation (PP)
☐ La mobilisation du compte personnel de formation (CPF)

Quelles sont vos attentes et motivations précises par rapport à cette formation *(obligatoire)* ?

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF

Fait à , le Signature

Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.

Avis du supérieur hiérarchique, chef de service ou d'établissement	**Visa du RLF (Responsable Local de Formation)**	**Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission**
☐ favorable ☐ défavorable	Nom :	☐ favorable ☐ défavorable
Motif (obligatoire en cas de refus) :	Tél :	Motif (obligatoire en cas de refus) :
Nom :	Courriel (obligatoire) :	Nom :
Signature et cachet :	Signature	Signature et cachet :
Date :	Date :	**Date :**

1-**Les agents d'administration centrale, services déconcentrés et EPLEFPA disposant d'un matricule RenoiRH MASA ont un droit d'accès au Self Mobile Formation. Ils ne doivent utiliser cette fiche que s'ils sont dans l'impossibilité technique de se télé-inscrire et lorsque la date de fin d'inscription est proche.** Dans le cas contraire, leur demande sera considérée non valide et rejetée. Ils doivent en parallèle adresser une « Demande d'accès au Self » indiquant nom, prénom et matricule RenoiRH, avec les copies d'écrans des messages d'erreur de connexion à : **assistance.dsa@agriculture.gouv.fr**
2-Les agents suivants n'ont actuellement pas de droit d'accès au Self Mobile Formation : agents contractuels sur budget des EPLEFPA, agents des établissements d'enseignement privé et supérieur, des SGCD, des opérateurs et d'autres ministères. Certains ont cependant un matricule RenoiRH.

ANNEXE 2

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

ACTIONS DE FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS DES ETABLISSEMENTS PRIVÉS

Fiche d'inscription

Fiche à compléter et à retourner après signatures de vos supérieurs hiérarchiques à la Direction de la Formation PROfessionnelle de l'Institut Agro Dijon par mail :

Mme SILVA SIMOES Mélanie
pnf-dijon@agrosupdijon.fr
03 80 77 23 41

1 - Identification des agents :

Nom				Prénom	
Nom de jeune fille				Région	
Date de naissance **OBLIGATOIRE**		Sexe :	F ☐ M ☐	Etablissement d'affectation	
Corps				Etablissement d'exercice **Adresse complète**	
Téléphone et Fax				E-mail de l'agent :	

Statut administratif		***Etablissement hors EPLEFPA***		***Types de personnels***	
Titulaire	☐	Enseignement sup.	☐	Personnel de direction	☐
Contractuel d'Etat (ACEN)	☐	MAP hors DGER	☐	Personnel d'enseignement	☐
Contractuel régional (ACER)	☐	Education nationale	☐	Personnel d'éducation et de surveillance	☐
Contractuel établissement (ACB)	☐	Privé	☐	Personnel ATOSS	☐
Contrats aidés	☐	Autres	☐	Autres	☐

Diplôme le plus élevé		
	EXEMPLE	Licence

2 - Formation demandée

Code RenoiRH	**NAS1EA0141**
Code session RenoiRH	**2024-00001**
Titre du stage	SIL - BP Industries (agro-)alimentaires
Dates du stage	Du 04 et 05 avril 2024 (2 jours)

3 – Signature de l'agent

Date et signature de l'agent :

4 - Avis motivés des tutelles hiérarchique

Le Directeur de l'Etablissement	
Favorable	☐
Défavorable (cocher une seule case)	☐
Pour les raisons suivantes :	
Inadéquate au plan de formation de l'agent	☐
Inadéquate au plan local de formation	☐
Contraintes organisationnelles	☐

Cachet Date et signature :

5 – Visas des fédérations (envoi groupé)

Fédération nationale pour les établissements relevant du CNEAP	Fédérations régionales pour les établissements relevant de l'UNREP
Cachet Date et signature :	Cachet Date et signature :